

Dans l'enseignement supérieur français

Année : | | | | | - | | | | | Etablissement: Département : | | | |

● Si vous avez été inscrit à l'Université de Versailles Saint Quentin

indiquez votre N° étudiant UVSQ | | | | | | | | | |

● **Dernier diplôme obtenu :**

Discipline : Année:

Etablissement :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonction actuelle :

Statut et catégorie professionnelle :

Entreprise : Nom, adresse & activité de l'entreprise :

.....

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement de la formation par l'employeur

Financement de la formation à titre individuel

CONSTITUTION DU DOSSIER

● **Documents à remplir :** Le présent document complété et signé pour enregistrer vos coordonnées à l'UVSQ , la DFCRE procédera à cette saisie en début de formation.

● **Pièces à joindre :**

- Une photo d'identité à coller dans le présent dossier

- Une photocopie de pièce d'identité (Passeport ou CNI)

- Photocopies des diplômes et relevés de notes **du baccalauréat**

- Pour les diplômes étrangers : photocopie du diplôme traduit par un traducteur assermenté

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents fournis dans le cadre de ce dossier de candidature.

Fait à :

Date :Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

CERTIFICAT D'UNIVERSITE : PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

CHOIX DES MODULES

NOM : PRENOM :

Demande l'inscription aux modules suivants du Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage :

Intitulé Module	Présentiel	A distance
<input type="checkbox"/> Module 1 « Maitrise de l'accès à l'arbitrage » : 4h		
<input type="checkbox"/> Module 2 « Maitrise de l'instance arbitrale » : 4h		
<input type="checkbox"/> Module 3 « Maitrise des incidents et de la sentence » : 4h		
<input type="checkbox"/> Module 4 « L'actualité annuelle en matière d'arbitrage » : 4h		

(Les modules peuvent être suivis unitairement et donnent lieu à la délivrance d'une attestation de formation. Seule la validation des 4 modules et de l'évaluation qui en découle donnent lieu à l'obtention du certificat d'université.)

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

☞ Après avis de la commission pédagogique, la décision est à transmettre à : francoise.jenssonnie@uvsq.fr

Est autorisé.e à s'inscrire

N'est pas autorisé.e à s'inscrire

Motif :
.....

Signature des membres de la commission pédagogique